



**ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0.396./CAB.MIN/MINES/Q1/2014
ET N° 187./CAB/MIN/FINANCES/2014 DU 27/01/2014
PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES BIENS
A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE
AU PROFIT DE LA SOCIETE HUACHIN MINING SPRL**

LE MINISTRE DES MINES

ET

**LE MINISTRE DELEGUE
AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DES FINANCES,**

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement son article 92 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;

Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011, relative aux Finances publiques ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 13/007 du 23 février 2013 ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 007/2012 du 21 septembre 2012 portant Code des Accises ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 011/2012 du 21 septembre 2012 instituant un nouveau Tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 011/42 du 22 novembre 2011 portant mesures d'exécution de l'Ordonnance-Loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant Institution de la taxe sur la valeur ajoutée ;

Vu le Décret n° 011/46 du 24 décembre 2011 portant mesures d'application de l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Considérant la requête introduite en date du 08 juillet 2014 par la société **HUACHIN MINING SPRL** en vue d'obtenir l'approbation de sa liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Interministérielle d'approbation des listes des biens à importer sous le régime douanier privilégié, émis lors de la réunion du 09 juillet 2014 ;

Considérant la nécessité ;

ARRETEMENT :

Article 1^{er} :

Est approuvée, la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ci-joint, présenté par la société **HUACHIN MINING SPRL**, en sa qualité de titulaire de l'Arrêté Ministériel n° 0214/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 18 avril 2012 portant renouvellement d'agrément au titre d'entité de traitement de l'hétérogénite Catégorie B, dans la Province du Katanga, et dont références ci-dessous :

- Adresse sociale : 747, Route Likasi, Quartier Joli Site, Commune Annexe
- Numéro d'Identification Nationale : 6 – 128 – N 61016 Z ;
- Numéro d'enregistrement au Nouveau Registre du Commerce : 0220 ;
- Numéro de compte bancaire : 01002116405 – 43/USD.

La valeur globale des biens à importer sous le régime douanier privilégié est de **5.600.000 USD** (Dollars américains cinq millions six cent mille).

Article 2 :

Conformément à l'article 230 du Code Minier, la société **HUACHIN MINING SPRL** ne peut transférer les biens, matériels ou équipements importés qu'après en avoir préalablement informé l'Administration des douanes et obtenu une autorisation écrite de cette dernière.



Article 3 :

Toute violation des dispositions du présent Arrêté entraîne la suspension des avantages douaniers et expose la société **HUACHIN MINING SPRL** au paiement des droits et taxes d'entrée en vigueur sans préjudice des amendes éventuelles.

Article 4 :

Le Directeur Général de la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA » est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Kinshasa, le 27 01 2014

**LE MINISTRE DELEGUE AUPRES
DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DES FINANCES**

Patrice KITEBI KIBOL MVUL

LE MINISTRE DES MINES

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense et Sécurité
- Vice-Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- DGDA
- B.C.C.
- O.C.C.
- ANAPI
- CIALB/Direction des Mines
- Sté HUACHIN MINING SPRL

ANNEXE

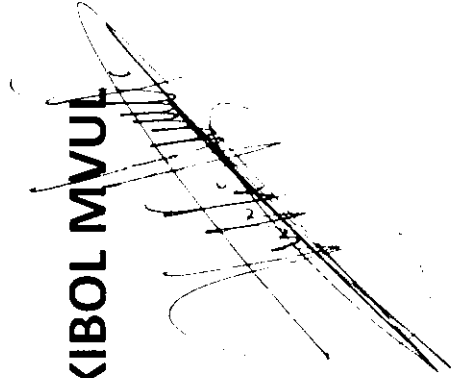
LISTE DE BIENS A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE AU PROFIT DE LA SOCIETE HUACHIN MINING SPRL

| N° | Article | Unité | Quanté | Pu(USD) | PT(USD) |
|----------------------|---------|--------|-----------|---------|---------------------|
| 1 | Coke | Tonnes | 20 000,00 | 280,00 | 5 600 000,00 |
| Sous-total 1 | | | | | |
| TOTAL GENERAL | | | | | |
| | | | | | 5 600 000,00 |

Vu pour être annexé à l'Arrêté Interministériel n° **0.3.9.6**...../CAB.MIN/MINES/01/2014 et n° **1.8.7**...../CAB.MIN/FINANCES/2014 du **27.01.2014** portant approbation des listes de biens à importer sous le régime douanier privilégié au profit de la société **HUACHIN MINING SPRL**.

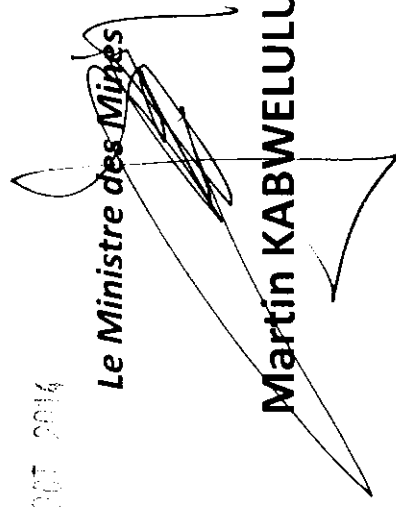
*Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre,
Chargé des Finances*

Patrice KITEBI KIBOL MVUL



Fait à Kinshasa, le 27.07.2014

Le Ministre des Mines



Martin KABWELULU